

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 16 mars 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1818

Budget Primitif 2021

4 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphath (CR), Jean-François Luc (CR), François Cavallier (CD 83)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Béatrice Aliphath (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Anne Claudius-Petit

4 Membres (avec voix délibérative) excusés : Richard Miron (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) : Béatrice Orelle, Blanche De La Cruz (CD13), Carole Toutain (CD84), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino (CR), Pacale Mazzocchi (Paierie), Eric Hansen (OFB), Cécile Chery (ADEME), Philippe Pierron (AdE), Richard Chemla représenté par Aurélie Dubreuil, Aurore Asso (NCA), Géraldine Biau, Perrine Prigent (DREAL), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Aurélie Ruffinatti, Sylvie Toubas, Christel Desiderio (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 6 sur 10
Quorum atteint

Considérant

Que comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire du 18 février dernier, le plan d'actions 2021 a été construit dans le prolongement de celui de 2020. Il comprend 29 actions réparties en 4 grands axes d'interventions :

- Axe 1 : Accompagner les collectivités et les démarches territoriales
- Axe 2 : Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité
- Axe 3 : Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs du territoire aux enjeux de la biodiversité et de la transition écologique
- Axe 4 : Se positionner en cœur de réseaux pour la montée en compétence des acteurs territoriaux

Que la stratégie et le plan d'actions de l'Agence sont stabilisés et qu'ils s'intègrent au plan Climat régional Une COP d'avance ;

Qu'en 2021, il s'agira d'assurer une cohérence et une concordance avec le nouveau Plan Climat régional qui sera voté en avril 2021 par la Région ;

Que concernant les dépenses, toujours dans une continuité de réduction des charges, l'agence privilégie la réalisation de son programme d'actions ;

Que concernant les recettes, dans la continuité de l'évolution de l'Agence en ARBE en 2020, la diversification des recettes permet de maintenir un équilibre budgétaire, et que la part régionale reste stable pour l'année 2021 (500.000 € de cotisations statutaires et 1.000.000 € sur le programme d'actions 2021) ;

Que la structure du budget primitif avec la reprise des résultats fait apparaître un excédent de fonctionnement de 543.127,27 € et un excédent d'investissement de 516.302,14 € ;

Que le budget primitif 2021 de l'ARBE s'établit donc à 4.251.636 €, année marquée par les encaissements et les versements dans le cadre des programmes européens.

Ouï

L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'adopter, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2021 de l'ARPE-ARB (joint à la présente délibération) de la manière suivante :

CREDITS 2021	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 143 603,00	4 143 603,00
INVESTISSEMENT	108 033,00	108 033,00
RESULTATS ANTERIEURS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	200 393,99	743 521,26
INVESTISSEMENT	143 101,80	659 403,94
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL	4 595 131,79	5 654 561,20

Fait et délibéré à Marseille, le 16 mars 2021

Pour copie conforme,
 La Présidente,
 Anne CLAUDIUS-PETIT